

Vide grenier du Jeudi 14 Mai 2026

Bulletin d'inscription

Les Vétérans Ardoisiers sont seuls décideurs de l'attribution des emplacements.

Fin des inscriptions le 11 Mai 2026.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE LE MATIN DU VIDE GRENIER.

Nombre d'emplacements de 4m souhaités :.....

12€ les 4m - 22 € les 8m - 32€ les 12m

Organisateur : **Les Vétérans Ardoisiers - Association N° W191006464**

Tel : **06.76.59.77.71*** Echanges Uniquement par SMS

Mail : lesveteransardoisiers@gmail.com

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : NOM : PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse

Tel

Mail : (écriture lisible).....

Numéro carte d'identité :

Date et lieu de délivrance :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas participer à plus de 2 manifestations similaires par an
- respecter les règles régissant cette manifestation (article L.310-2 du code du commerce et 321-7 du code pénal)
- ne pas vendre : sandwiches, frites, crêpes et boissons, objets neufs et/ou promotionnels conformément au règlement intérieur du vide grenier.

Règlement intérieur à nous retourner avec le bulletin d'inscription signé

Sans signature de ces 2 documents, votre inscription ne sera pas prise en compte

Fait à : Le: Signature

Merci de renseigner toutes les informations de ce bulletin et de joindre :

Copie Recto-Verso de votre Carte Nationale d'Identité –

Votre règlement à l'ordre de : **Les Vétérans Ardoisiers**:

A envoyer à: **J-M Masdupuy – 3 Rue Jean Segurel - 19240 – ALLASSAC**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER D'ALLASSAC

Manifestation organisée sur la commune d'Allassac, sur les voies suivantes :

Avenue Victor Hugo – Avenue de la Gare – Avenue du Saillant

1 : Le Vide Grenier est une manifestation organisée par LES VETERANS ARDOISIERS, destinée à créer une animation dans la ville, l'accès à cette manifestation est autorisé aux particuliers qui le souhaitent, afin de vendre, acheter des objets anciens ou usagés dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.

2 : Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers qui en font la demande.

L'exposant ne peut exiger un emplacement précis, toutefois, les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci, sans qu'il puisse lui être réclamé ni explication ni indemnisation.

3 : Le vide grenier est réservé aux particuliers. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes aux déballages en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009

4 : Emplacements (uniquement à l'extérieur)

L'emplacement minimum est de 4 mètres linéaires d'étalage.

La vente de boissons, de sandwiches et tout autre produit de restauration rapide consommable sur place est réservée exclusivement aux organisateurs (sauf autorisation préalable des organisateurs).

Le vide grenier n'est ni une foire artisanale, ni un évènement commercial. Par conséquent, la vente de produits neufs est interdite ainsi que les stands de présentation à caractère professionnels et publicitaires

5 : Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables :

- de la provenance ou de la qualité des objets exposés ou vendus
- de la météo aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants, sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs

6 : Il est interdit de déballer sans l'autorisation préalable des organisateurs :

- Les exposants s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs, de façon à limiter tout -risque d'accident.
- Ils doivent assurer à leur marchandise les protections nécessaires contre le vol.

- Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols commis dans l'enceinte de la manifestation, ni des dommages corporels ou dégradations qui seraient causées au public, aux exposants, aux objets ou aux stands par des éléments naturels, incendie, ou toute autre cause fortuite liée à l'ordre public.

7 : Les exposants sont accueillis de **5h30 à 8h maximum** et positionnés selon un plan établi par les organisateurs, sans dérogation possible.

Tout véhicule entré dans le vide grenier ne pourra en ressortir qu'à la fin de celui-ci, à partir de 17H30.

8 : La circulation autre que les véhicules de sécurité et de secours est strictement interdite dans l'enceinte de la manifestation dès l'ouverture du vide grenier au public.

9 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, et acceptent le présent règlement.

De même, les exposants déclarent s'en remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants.

10 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombeant.

De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

11 : Les véhicules d'incendie et de secours, de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et des services techniques de la ville d'Allassac, ne sont pas soumis aux règles d'interdiction de circulation en cas d'intervention.

J'ai lu et j'accepte ce règlement intérieur

Date et Signature

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES 4 ELEMENTS SUIVANTS :

- REGLEMENT (chèque libellé à l'ordre de : LES VETERANS ARDOISIERS)
- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE (recto/verso) ou DU PASSEPORT
- BULLETIN D'INSCRIPTION DUMENT COMPLETE ET SIGNE
- LE REGLEMENT INTERIEUR DATE ET SIGNE

Toute demande de réservation non complète ne sera pas prise en compte.